

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

28 novembre 2017

L'association A.N.O.D.E dévoile un livre blanc sur la nécessaire suppression des tarifs réglementés de vente d'électricité

L'Association Nationale des Opérateurs Détaillants en Energie publie ce jour un livre blanc sur la fin des tarifs réglementés de vente d'électricité, rédigé par des experts indépendants. Désireuse de promouvoir une concurrence effective sur les marchés du gaz et de l'électricité en France, l'association a souhaité lancer une réflexion sur les tarifs réglementés de l'électricité (TRVE), suite notamment à la décision, en juillet dernier, du Conseil d'Etat concernant l'incompatibilité des tarifs du gaz avec le droit de l'Union européenne.

Elle a mobilisé, avec la participation du cabinet de conseil Altermind, des experts indépendants autour de **Philippe de Ladoucette, ancien président de la Commission de régulation de l'énergie**, David Martimort, économiste, Francesco Martucci, professeur de droit, Pascal Perri, géographe et économiste ainsi que Jérôme Pouyet, économiste.

Le rapport présenté ce jour effectue plusieurs constats sans appel. Il démontre, tout d'abord, **la nécessité de supprimer les tarifs réglementés de l'électricité pour des raisons tant économiques que juridiques, et ce, en même temps que les tarifs du gaz**. Outil d'intervention publique se heurtant aux contradictions permanentes entre les objectifs poursuivis par les politiques publiques et par l'Etat actionnaire, les TRVE ne satisfont aucun objectif d'intérêt économique général. Ils sont, par conséquent, **incompatibles avec le droit de l'Union européenne**.

Véritable opportunité pour les Français, la suppression des TRVE sera synonyme de gain de pouvoir d'achat et d'innovation technique et commerciale.

Pour Philippe de Ladoucette, « *Dès 2004, il était admis qu'on ne pouvait pas ouvrir le marché en conservant en permanence des TRV. Le maintien des TRV ne pouvait être que transitoire. 10 ans après l'ouverture du marché des consommateurs domestiques à la concurrence, la fin des TRVE doit être réellement étudiée. Ce serait une opportunité pour les Français, qui bénéficieront d'une plus grande compétitivité des prix. La fin des TRVE s'inscrit aussi pleinement dans les objectifs de transition énergétique, en favorisant le développement de nouveaux services. Alors que des investissements colossaux sont en cours pour déployer les compteurs Linky, il n'est pas pensable de faire perdurer les TRVE* ».

Le livre blanc propose, enfin, plusieurs modalités concrètes pour la fin des TRVE permettant de concilier **protection des consommateurs et efficacité de la mesure**.

A l'heure où des débats ont lieu aux niveaux européen et français sur les tarifs réglementés, l'association A.N.O.D.E. a souhaité être force de proposition avec cette **analyse académique factuelle et solide apportant des réponses concrètes** aux critiques ainsi qu'aux craintes souvent exprimées sur ce sujet politiquement sensible.

L'association espère que cette étude éclairera les décideurs publics dans **l'intérêt réel des consommateurs Français**.

Les constats et recommandations du livre blanc :

Constat n°1 : Les TRVE sont un obstacle au développement de la concurrence qui nuit aux intérêts des consommateurs

Constat n°2 : A l'instar des TRV Gaz, les TRVE doivent être considérés comme incompatibles avec le droit de l'Union européenne car ils ne satisfont aucun objectif d'intérêt économique général susceptible de justifier une telle entrave à la réalisation d'un marché européen ouvert et efficace

Constat n°3 : La suppression des TRVE bénéficiera aux consommateurs par une plus grande compétitivité des tarifs et une diversification de l'offre, favorisant notamment l'optimisation de la consommation

Constat n°4 : La suppression des TRVE n'empêche en rien le maintien des dispositifs de protection des consommateurs (péréquation, chèque énergie), qui en sont totalement indépendants

Recommandation n°1 : Synchroniser la fin des TRV gaz et TRVE durant une période transitoire courte (de 2 à 4 ans maximum)

Recommandation n°2 : Ne plus permettre la souscription de nouveaux contrats aux TRVE

Recommandation n°3 : Lancer une grande campagne d'information à destination des consommateurs les encourageant à choisir une offre de marché pendant cette période transitoire

Recommandation n°4 : Imposer un partage des données issues du monopole, afin de rééquilibrer la situation entre ce dernier et les fournisseurs alternatifs

Recommandation n°5 : Mettre en place des dispositifs incitant les consommateurs à abandonner les TRVE avant la fin de phase transitoire

Recommandation n°6 : Mettre en place un dispositif permettant d'éviter les coupures à la fin de la période transitoire pour les consommateurs restés « dormants » qui soit simple sans nuire à l'efficacité de la période transitoire

Recommandation n°7 : Créer un groupe de travail, réunissant pouvoirs publics, fournisseurs et associations de consommateurs, afin d'étudier l'opportunité et les modalités d'un « tarif de référence »

Le livre blanc est disponible sur demande.

A propos de l'association A.N.O.D.E

Créée en 2006, l'Association Nationale des Opérateurs Détaillants en Energie (A.N.O.D.E) rassemble les entreprises désireuses de promouvoir l'émergence d'un véritable marché concurrentiel de l'énergie (gaz et électricité) en France, afin de permettre à tous les consommateurs de choisir librement leur fournisseur et l'offre la plus adaptée à leur besoin. Aujourd'hui, l'association A.N.O.D.E rassemble les fournisseurs de 96% des clients ayant choisi de quitter le fournisseur historique en électricité et 91% en gaz.

Contact presse :

Tél : 01 42 27 53 37 / contact@anode-asso.org

Site internet : www.anode-asso.org